

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite à la tenue de la commission administrative paritaire catégorie C du 21 novembre 2014, la collectivité a notamment souhaité promouvoir des agents à des grades d'avancements. Il est nécessaire de créer les postes correspondants au tableau des effectifs.

Je vous propose donc de modifier en conséquence le tableau des effectifs. Les anciens postes seront proposés à la suppression ultérieurement, après avis du comité technique.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1^{er} février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°3 du bureau du 24 novembre 2014 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU l'avis de la commission administrative paritaire catégorie C en date du 21 novembre 2014,

Le bureau, après en avoir délibéré décide :

- la création des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexe) :

FILIERE TECHNIQUE :

- 2 postes d'Adjoint Technique 1e cl à temps complet,

FILIERE CULTURELLE

- 1 poste d'Adjoint du patrimoine 1e cl à temps complet,

Le coût de ces créations a été intégré à la préparation du budget 2015.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 5/02/2015

Publié au siège de la CAPC, le 3/02/2015

n° 475

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER